

Aux destinataires de la procédure
de consultation

Date 13 janvier 2021

Procédure de consultation concernant les principes constitutionnels adoptés par la Constituante du canton du Valais

Mesdames, Messieurs,

Le 4 mars 2018, la population valaisanne s'est prononcée en faveur de l'initiative populaire pour une révision totale de la Constitution cantonale par 72,8% et a décidé par 61,5% des votes exprimés de confier les travaux à une Constituante. L'élection des 130 membres de la Constituante a eu lieu le 25 novembre 2018, et ses travaux ont démarré le 5 juin 2019. A partir de cette date, les commissions thématiques ont mené un intense travail de recherche, de discussion et de délibération en vue de l'élaboration de principes ou articles constitutionnels ainsi que d'un rapport préliminaire à l'attention du plénum de la Constituante. Les résultats du processus de participation citoyenne mené entre novembre 2019 et janvier 2020 au moyen d'une plateforme numérique et d'ateliers citoyens organisés dans diverses localités du canton ont également été pris en compte par les commissions thématiques, qui les ont intégrés dans leur projet.

Entre septembre et novembre 2020, la Constituante s'est réunie à plusieurs reprises en séance plénière afin d'examiner les propositions des commissions thématiques présentées dans leur rapport préliminaire. Ces propositions ont fait l'objet de près de 700 votes de la part du plénum, dans un contexte marqué par la pandémie de coronavirus qui a contraint la Constituante à reporter cet examen des principes d'avril à septembre 2020.

Les principes retenus font désormais l'objet de la présente procédure de consultation publique à l'attention des acteurs institutionnels et du grand public. A cet effet, nous vous remettons, en annexe, le document contenant tous les principes adoptés par le plénum de la Constituante. Le reste de la documentation, à savoir un rapport de synthèse des délibérations de la Constituante, le questionnaire en format PDF ainsi que la liste des destinataires institutionnels de la consultation est disponible sur le site internet de la Constituante : www.vs.ch/valaisdemain.

Afin de faciliter le dépouillement des résultats, nous vous prions de remplir le questionnaire en ligne disponible à l'adresse www.vs.ch/valaisdemain. Vos observations et remarques concernant les principes adoptés dans cette phase préliminaire par la Constituante peuvent en sus nous être adressées par courrier électronique à l'adresse constituante@constit.vs.ch. **Le délai de réponse à la consultation est le 14 mars 2021.**

Votre **code d'accès** au questionnaire réservé aux acteurs institutionnels est le suivant :

➤ XXXXXXXXXX

Le questionnaire doit impérativement être rempli en ligne, les réponses aux questionnaires « papier » ne seront pas prises en compte. Le questionnaire PDF sert uniquement à faciliter

l'organisation de votre prise de position. Les organisations et associations faïtières sont invitées à se concerter avec leurs organisations membres, qui ne figurent en principe pas dans la liste des destinataires, étant donné leur affiliation à une organisation faïtière.

A l'échéance du délai imparti pour la consultation, les prises de position feront l'objet d'un rapport de synthèse qui sera publié sur le site Internet de la Constituante. Sur cette base, les commissions thématiques de la Constituante élaboreront l'avant-projet de Constitution qui sera traité par le plénum en première lecture dès l'automne 2021.

Le secrétariat général de la Constituante se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

En vous remerciant par avance de votre collaboration, nous vous prions de croire, Mesdames, Messieurs, à l'expression de nos sentiments distingués.



Felix Ruppen
Coordinateur du Collège présidentiel
de la Constituante



Florian Robyr
Secrétaire général
de la Constituante